

Thurso, le 16 janvier 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à la prolongation du programme d'achat d'électricité
 produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle
 Dossier R-3870-2013**

Madame,

Nous avons été récemment informés des observations transmises à la Régie par l'Union des consommateurs (UC) et par Stratégies énergétiques/Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA) dans le dossier précité. Ces organismes demandent à la Régie soit de rejeter la demande, de suspendre le dossier en attendant la décision au dossier R-3866-2013 ou encore de le jumeler à ce même dossier. Fortress Cellulose Globale s'oppose à ces propositions qui pourraient entraîner d'importants préjudices à l'entreprise et demande à la Régie de procéder rapidement à l'examen de la demande du Distributeur.

Fortress Cellulose Globale, avec l'appui du gouvernement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ, tente actuellement de redémarrer l'usine papetière de Lebel-sur-Quévillon : un investissement de près de 300 millions de dollars qui entraînera la création de plusieurs centaines d'emplois. Même si le projet connaît actuellement certains retards en raison d'une taxe imposée par la Chine sur la pâte dissolvante qui sera produite à l'usine de Lebel, le projet pourrait redémarrer dans un avenir rapproché en fonction de certaines décisions attendues en février. Cette situation a d'ailleurs forcé l'annulation d'une première proposition, approuvée par la Régie en 2013. Une nouvelle proposition, récemment reçue toutefois après le 20 décembre, est en attente d'analyse. Sachant le décret gouvernemental d'extension du programme adopté, aucune indication ne laissait présager un report possible.

Le démarrage de la centrale de cogénération est essentiel à la réalisation du projet tant pour des raisons financières que techniques. En effet, les réseaux de transport et de distribution d'électricité de l'Abitibi-Témiscamingue ont été particulièrement sollicités au cours des

dernières années, au point qu'HQD se dit actuellement dans l'impossibilité d'approvisionner l'usine pour l'ensemble de ses besoins électriques, une situation bien différente de celle impliquée dans le dossier R-3866-2013 où le règlement est contesté vu l'absence de besoins à satisfaire. Plusieurs années pourraient même s'écouler avant que le Distributeur puisse remédier à cette situation.

Déjà près de 25 millions de dollars ont été engagés dans ce projet. La nouvelle proposition déposée par Fortress Cellulose Globale spécifie des engagements contractuels à des dates précises. Le report de l'approbation du programme à une date indéterminée, possiblement lointaine s'il fallait attendre que tous les recours possibles au dossier R--3866-2013 soient épuisés, pourrait avoir des impacts importants pour Fortress Cellulose Globale. Il obligerait nécessairement l'entreprise à refaire une nouvelle proposition avec tous les coûts que cela implique, créerait beaucoup d'incertitudes quant à l'issue du dossier et pourrait même nous faire perdre la fenêtre d'opportunité, ce qui entraînerait l'abandon du projet et les conséquences économiques qui en découleraient.

Pour ces raisons, madame, nous demandons à la Régie de l'énergie de procéder avec diligence dans ce dossier et de rejeter les demandes de l'UC et de SÉ/AQLPA.

Veuillez agréer, madame, l'expression de mes meilleures salutations.



Marco Veilleux
Chef des opérations